

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	2
Votants	30
Exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240327-DEL-2024-23-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD
Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Patrick BRUN à *Philippe SIMON* - **Christian LEBLANC** à *Laurent PAQUET*.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-23

OBJET : RENOUVELLEMENT POSTE CHARGÉ DE MISSION ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de territoire, les activités de pleine nature représentent un atout important.

À l'issue d'un diagnostic, des enjeux ont été identifiés et un plan d'actions élaborés.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions qu'un Chargé de mission Activités de pleine nature a été recruté au 1^{er} septembre 2019, selon les dispositions de l'article 3-3 alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour rappel, les missions liées au poste sont les suivantes :

- Accompagner les projets des communes, communautés de communes ou autres partenaires concernant les infrastructures de pleine nature

- Développer le projet d'animation en lien avec les différents acteurs et prestataires :

- Coordonner les actions des différents acteurs
- Développer de nouvelles activités
- Mettre en place et suivre les « Classes Sports Nature »
- Mettre en place et/ou suivre le GR de Pays, les offres VTT, cyclo, canoë, etc.
- Créer des liens entre activités sportives ou de loisirs de pleine nature et activités culturelles ou environnementales
- Accompagner les événementiels sportifs et de loisirs de pleine nature
- Suivre la mise en œuvre de Rando Millevaches

- Professionnaliser les acteurs :

- Accompagner la montée en compétences des personnes et des offres
- Accompagner les professionnels / prestataires / commerçants pour développer des services

Les activités de pleine nature font également partie des missions confiées au PETR dans le cadre de la convention territoriale 2021-2026.

Afin de continuer la mise en œuvre du plan d'actions, il est proposé de renouveler l'agent actuellement en poste. Cette mission est notamment financée dans le cadre du Contrat de développement et de transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 et des programmes européens 2023-2027.

Monsieur le Président propose que cet emploi, du niveau de la catégorie A soit renouvelé sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Considérant que cet emploi est indispensable pour continuer à structurer, développer et valoriser les activités de pleine nature, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler le Chargé de mission Activités de pleine nature actuellement en poste, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024, dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;
- précisent que cet emploi de Chargé de mission Activités de pleine nature, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux - filière administrative ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;
- disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MÔREAU**

